

COMMUNE D'ARCHAMPS

Le douze janvier deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 5 janvier 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Michelle MAYET, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Daniel PERAY, Jean-Claude MAILLOT, André GUILLOT, Hervé JOUCLARD, Christine COBLENCE, Denis BAUDET

Excusés : Claire-Lise SIMEONI, Michelle LANCHE, Jean-François HOTELLIER

Claire-Lise SIMEONI a donné pouvoir à Raymond LARUE
Michelle LANCHE a donné pouvoir à Christine COBLENCE
Jean-François HOTELLIER a donné pouvoir à Bernard JOUVENOZ

M. André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ouvre la séance à 20H04 et passe à l'ordre du jour après avoir approuvé les procès-verbaux des séances des 27 septembre et 22 novembre 2011.

Monsieur le Maire présente ses vœux au nom de la municipalité au public, aux habitants, à Archamps et à ses projets.

Délibération n°001/2012 :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Monsieur le Maire présente la modification des statuts de la communauté de communes du Genevois, adoptée en conseil communautaire du 21 novembre 2011. Cette modification concerne la compétence économie : le commerce, l'artisanat et l'accueil des entreprises. Elle vise à laisser aux communes une certaine latitude dans la gestion de projets concrets au niveau local.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°002/2012 :

ATTRIBUTION DE NOM DE RUES A ARCHAMPS TECHNOPOLE

Monsieur le Maire relate à l'assemblée la façon dont avait été choisie les noms des voies de la ZAC d'Archamps et qui sont tombés en désuétude depuis. Il passe la parole à M. GUILLOT qui a participé à la commission créée à ce sujet. M. GUILLOT présente la démarche de la commission ad hoc pour dénommer les voies de la technopole dans le but de faciliter la distribution du courrier et aussi de répondre aux nouveaux besoins des technologies de l'information. Un concours a été lancé auprès des entreprises et employés de la technopole avec une date de remise des propositions fixées au 16 novembre dernier. Treize propositions ont été reçues ; avant étude elles ont été rendues anonymes : noms géographiques, politiques ont été écartés ainsi que les noms de fleurs, des traités. Les critères étaient une facilité de lecture et une évolutivité du système. Deux concepts ont été retenus : Europe et inventeurs.

Europe : avenue de Paris, Rue du Luxembourg, Rue de Dublin, Rue de Copenhague, rue de Londres, Rue d'Amsterdam, rue de Bruxelles, rue de Berlin, rue d'Athènes, Place de Rome

Inventeurs : avenue Marie Curie, Rue Ada Byron, Rue Douglas Engelbart, Rue Louis Rustin, Rue Lazlo Biro, Rue Antoine Redier, Rue des Frères Lumière, Rue Georges de Mestral, Rue Richard Gurley, Place Léonard de Vinci

En accord avec le conseil d'administration du SMAG, le Conseil Municipal choisit la thématique « inventeurs ».

Monsieur le Maire précise qu'au fur et à mesure de l'extension et la création de voirie cette thématique sera conservée.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°003/2012 :

PROTECTION DU PATRIMOINE AGRICOLE : ACHAT DE TERRAINS A LA SAFER

Monsieur le Maire relate l'historique de la mise en vente de terrains situés à Blécheins par la SAFER appartenant à M. Hubert LARUE. Il indique que les agriculteurs souhaitent que la commune acquiert ces tènements aujourd'hui et qu'à l'avenir elle puisse se porter acquéreur à partir du moment où l'exploitant n'utilise pas son droit de préférence et qu'aucun autre exploitant de la commune ne se porte candidat. Monsieur le Maire rappelle en outre que ces terrains ont été identifiés comme pâture laitière.

Le montant de la vente s'élève à la somme de 60 808 € dont 5980 € de frais d'intervention. Monsieur le Maire souligne que cette acquisition peut faire l'objet d'une subvention par le Conseil Général au titre du dispositif du conservatoire des terrains agricoles à hauteur de 30%. Ce dispositif impose à la commune de conserver le bien en question durant un minimum de 30 ans à utilisation agricole

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition de ces terrains et de solliciter une subvention.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°004/2012

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE CONTRE L'ASSOCIATION ARCHAMPS VILLAGE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association Archamps village adressée à Monsieur le Sous Préfet et donne des informations sur les éléments avancés par les signataires Mme Laura Devin, présidente et M. Xavier Pin.

Monsieur le Maire relate notamment la phrase mettant en cause l'honnêteté des membres de la municipalité. Il indique les motifs de dépôt de plaintes et de saisie des tribunaux.

Monsieur Hervé JOUCLARD approuve totalement la position de Monsieur le Maire et souhaite un dépôt de plainte.

Le conseil municipal décide d'ester en justice contre l'association Archamps village et charge Monsieur le Maire de suivre le dossier.

Monsieur Raymond LARUE qui a le pouvoir de Mme Claire-Lise SIMEONI donne lecture de la position de celle-ci qui exprime voter contre bien qu'elle n'approuve pas les propos de l'association mais ne souhaite pas enflammer la situation.

ADOPTE A LA MAJORITE 13 VOIX POUR, UNE CONTRE (Claire Lise SIMEONI)

Délibération n°005/2012

ETAT DES RESTES A REALISER 2011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser de l'exercice 2011 concernant le budget général, eau potable et de l'auberge communale.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°006/2012

BUDGET AUBERGE COMMUNALE 2011 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative n°2 de l'auberge communale nécessaire pour le passage d'écriture comptable entre sections.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°007/2012

BUDGET EAU POTABLE 2012 : EXECUTION AVANT SON VOTE

Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice précédent afin d'engager de nouvelles dépenses pour un montant maximum de 56 232 € avant le vote du budget primitif.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°008/2012

CONVENTION CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'INSTALLATION D'UN POINT D'EAU A LA CROISSETTE

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un point d'eau à la Croisette dont la dépense sera répartie de façon égale entre les communes d'Archamps, Collonges sous Salève, la Muraz et le Syndicat Mixte du Salève.

Monsieur Hervé JOUCLARD demande si la borne est hors gel. Monsieur le Maire indique que c'est une borne spéciale qui se met hors gel à chaque utilisation.

Ce conseil municipal approuve le financement.

ADOPTE À L'UNANIMITE

PRESENTATION DU PROJET DE VOIRIE ENTRE LA ROUTE D'ARBIGNY ET LE ROND POINT D'ARCHAMPS TECHNOPOLE

Monsieur le Maire rappelle que cette liaison a été évoquée il y a déjà 30 ans en 1982, avec alors l'inscription d'un emplacement réservé au POS. Il présente en outre les possibles extensions de voirie jusqu'aux Pommeraies et les orientations futures d'urbanisation prévues par le SCOT et les PACA.

Monsieur le Maire présente le plan élaboré par le cabinet PROFILS ETUDES pour la création d'une liaison routière entre la route d'Arbigny et le rond point de la RD 18. Il s'agit d'une voie de 5,5m et d'un trottoir piéton/cycle d'une largeur de deux mètres.

La commission voirie examinera le projet en séance

Monsieur Raymond LARUE donne lecture de l'avis de Mme Claire-Lise SIMEONI qui souhaite attirer l'attention sur la possibilité pour les automobilistes d'emprunter plus fréquemment le chemin de la Botacière avec la future voirie.

Le Conseil Municipal valide le projet et charge Monsieur le Maire de mandater la SEDHS pour débiter les acquisitions nécessaires.

Délibération n°009/2012

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE COGEDIM

Monsieur le Maire indique que la société COGEDIM a sollicité l'autorisation pour occuper le parking de la mairie pour son bureau de vente pour une durée de trois mois. Monsieur le Maire indique qu'une convention sera rédigée avec un loyer mensuel de 50€

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°011/2012

ACQUISITION D'UN TENEMENT DE 321 m² A MONSIEUR LAVERRIERE

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition à Monsieur LAVERRIERE d'une bande de terrain jouxtant le cimetière et la route d'Arbigny d'une surface de 321 m². Il indique en outre que ce terrain permet de prévoir la création d'une nouvelle entrée plus sécurisée à cet endroit et qu'une étude est en cours menée par le cabinet UGUET.

Le prix convenu est de 75000 € et il sollicite l'avis du conseil municipal.

Ce conseil municipal décide d'acquérir ce tènement pour la somme de 75000 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

Délibération n°012/2012

CESSION GRATUITE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la fin de la construction de M. et Mme FASEL au chemin de Chez FAVRE et qu'il avait été convenu la cession gratuite à la commune d'un tènement d'une surface de 28 m²

Le Conseil municipal décide d'accepter la cession gratuite et charge Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

ADOPTE À L'UNANIMITE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Raymond LARUE rend compte de la commission d'urbanisme qui s'est tenue le 20 décembre 2011 :

- M. GILARDINO Laurent : réfection d'un bâtiment
- M. BILLAUDEL Erwin : modification de la longueur d'un portail
- M. et Mme MOSHING Philippe : construction d'une maison individuelle
- M. et Mme MEGOW Jean-Manuel : construction d'une maison individuelle
- COGEDIM : permis modificatif construction de 20 logements

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les agriculteurs de la commune. Un point a été fait sur leur activité, sur les chemins ruraux (M. CASAYS demande à veiller au gabarit des routes lors de création ou de réfection) ; l'acquisition éventuelle de terrains agricoles par la commune a été débattue.

Monsieur le Maire indique que le tilleul situé sur le parking en face du cimetière, planté en 1860, complètement creux a dû être abattu par les services techniques pour des raisons de sécurité.

TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Claude MAILLOT qui fait le point sur les travaux et les divers aménagements. Il indique que deux avenants doivent être examinés :

Délibération n°013/2012

RENOVATION DE LA MAIRIE : AVENANTS AUX LOTS N°1 ET 15

Deux avenants sont nécessaires pour les entreprises BOVAGNE ET BENOIT GUYOT. Il s'agit de renforcer le sol situé au dessus de la cuisine de la salle polyvalente pour un montant de 2704,80 € et de réaliser une extension du chauffage et de renforcer la puissance de la pompe à chaleur pour un montant de 4866,00 €

Le Conseil municipal adopte ces deux avenants.

ADOpte À L'UNANIMITE

Monsieur Jean-Claude MAILLOT rend compte de l'avancement du chantier de l'auberge communale : mise en chauffe du plancher chauffant, fin de l'intervention du plaquiste et du chauffagiste.

Monsieur le Maire souligne la pose d'un panneau informant l'ouverture prochaine de l'auberge communale. La prochaine étape consistera en l'achat du matériel hôtelier. Il rappelle le nom choisi : Auberge d'Archamps.

DIVERS

Monsieur le Maire remercie le GAEC La Rendaz, messieurs Damien et Denis BAUDET pour l'aide apportée aux services techniques lors du déchargement du sel de déneigement et le déménagement de l'abri bus de la route de Vovray vers Arbigny.

Madame Christine COBLENCe demande des informations sur le devenir de l'abri bus de la route de Vovray. Monsieur le Maire indique que les propriétaires de la parcelle actuelle n'ont pas souhaité continuer à autoriser la pose de l'abri. Les voisins ont été consultés et ils ont tous refusé l'installation de l'abri. La commune ne dispose d'aucun foncier pour son installation, mais l'arrêt reste à cet emplacement.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion se tiendra à la fin du mois avec la commission voirie pour la présentation du projet de parking de la Mairie.

Monsieur le Maire relate le glissement de terrain qui a eu lieu sur la propriété de M. MAISONNEUVE à Blécheins le long du ruisseau. Il indique que la commune est propriétaire d'une parcelle limitrophe. Des travaux importants de consolidation des berges ont été engagés pour un montant de 55 000 €. Une participation de 2 000 € est demandée et cela en proportion du linéaire de la propriété communale. Le conseil municipal décide de participer à ces travaux à hauteur de 2000 €. La somme sera versée directement sur facture à l'entreprise.

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre qui a eu lieu avec M. ZORITCHAK et M. SILVESTRE en présence de Mme SIMEONI et de Messieurs LARUE, NIQUILLE CHAVANNE. L'association a présenté ses projets concernant la mobilité (pédibus, la municipalité s'est engagée à prendre en charge les frais d'achats de petits matériels) et leur volonté de voir se créer une commission dédiée à ce sujet. Monsieur le Maire souligne la qualité de leur présentation et indique que ce projet pourrait se concrétiser rapidement.

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin a été distribué fin décembre. Il remercie le travail de M. GUILLOT et de la commission.

Monsieur le Maire rappelle le marché de Noël qui s'est tenu le 10 décembre ; tout s'est bien passé. Les services techniques ont procédé à l'installation et au démontage des chalets et chapiteau. Le sou des écoles organise un vide grenier le 31 mars puis un carnaval au Centre de Convention.

Monsieur le Maire charge Monsieur GUILLOT d'organiser une commission finances début février afin de préparer le vote du budget 2012.

Monsieur le Maire indique que la masse des fonds frontaliers a augmenté cette année mais que la répartition avec le conseil général a été modifiée passant de 60/40 à 55/45.

Monsieur le Maire rappelle les discussions engagées avec le Conseil Général pour la concrétisation des travaux du rond point du Pont de Combe, chantier de 4,2 millions d'euros qui devrait débuter courant 2012.

Monsieur Hervé JOUCLARD rappelle la tenue de la journée de la raquette au Salève, dimanche 15 janvier 2011 ; presque toutes les pistes du foyer du ski de fond ont été tracées.

Monsieur le Maire indique que le 11 février se tiendra la journée organisée par l'association Rodrider à la Croisette sur une piste artificielle ; elle sera suivie par une soirée à Feigères car la salle d' Archamps est toujours en travaux. La commune continue son engagement par la mise à disposition du site et le prêt de matériel.

Monsieur le Maire indique que le téléski du Salève pour des raisons d'importants travaux d'entretien à réaliser, ne peut être mis en activité cette année.

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier des locaux des services techniques et des discussions avec le SMAG pour la création de locaux communs sur un terrain qui pourraient être mis à disposition près des tennis couverts. La communauté de Communes du Genevois pourrait s'associer à ce projet.

La séance est levée à 21H54.